

Procés verbal

Conseil d'administration

11 septembre - visio 18h-20h45

Présents :

LAFOREST Cécile, MATON Evelyne, PELLE Cécile, BOUCHIKHI Hichem, DEGRAVE Christian, LECOINTE Emmanuel, CHAUCHOY Victorien, DIXON Edouard, MICHELAN Gilles, DELMAS Julien, LEDUC Alain.

Excusés :

DEPLANCKE Nathalie, DAUREL Cécile, DELHAL Benjamin.

Invités :

Yannick Meunier, directeur

Ouverture – 18h

Cécile L ouvre ce Conseil d'Administration.

1. Obligation de présence d'un JA pour organiser une compétition

Ce sujet a été porté au vote du CA lors d'un vote électronique en août, le résultat étant très serré, Cécile L estime qu'un échange est adapté tout en indiquant que le vote est fait et que le résultat ne changera pas.

Cécile L demande à Yannick de présenter les éléments.

Au 04/09/2025 :

73 clubs avaient moins de 60 licenciés en fin de saison 2024-2025.

38 clubs ont positionné 1 compétition sur le calendrier régional

53 clubs ont positionné 2 compétitions sur le calendrier régional

Un total de 144 compétitions.

91 clubs ont positionné au moins 1 compétition.

Dans ces clubs, 15 clubs ne répondent pas à la règle de notre règlement, ce qui représente 21 compétitions.

De plus, les validations ont été communiquées aux clubs, une marche arrière semble compliquée.

Concernant la présence d'un JA pour les clubs de +60 licenciés afin d'organiser une compétition, le CA valide le fait de faire appliquer la règle pour la saison 2026-2027.

Le CA valide également la possibilité de positionner une compétition en même temps que notre Future Series dans le cas où la compétition respecte les restrictions fixées par notre règlement (100kms et public différent).

2. Actualités juridiques et réglementaires

Cécile L rappelle que le CA a validé l'application des règles liées aux officiels techniques le 21 juin. Cette application a généré beaucoup d'activités et d'échanges avec les clubs durant l'été, aussi, 1 club a demandé une adaptation par lettre recommandée avec accusé de réception et 1 club a demandé une rencontre avec la ligue.

Les règles questionnées sont les suivantes :

« Règlement 2024-2025 – 6. OBLIGATIONS DES EQUIPES

1. *Les clubs participants ont l'obligation de compter, à l'engagement de l'équipe, un juge-arbitre actif parmi ses licenciés ou en cours de formation.*
2. *En cas de non-respect de la règle précitée, l'équipe ne peut pas monter dans la division supérieure si son classement le permet et le club est passible d'une amende telle que définie à l'Annexe 2 « Amendes et Pénalités Sportives ». De plus, si la règle précitée n'est pas respectée au 1er juin de la saison en cours, l'équipe ne pourra pas s'engager dans le championnat la saison suivante. Son remplacement se fera dans les conditions de l'article 3.5.*

Une dérogation d'une saison est accordée à tous les clubs primo-accédants au championnat.

3. *Les clubs participants ont l'obligation de compter, à l'engagement de chaque équipe, un arbitre licencié au club ou en cours de formation.*
4. *Les équipes de la division Prénationale doivent comporter au sein de l'effectif un arbitre formé de niveau accrédité à minima.*

Une dérogation est donnée aux clubs pour la saison 2024-2025 afin de n'avoir qu'un arbitre de niveau accrédité stagiaire à minima.

5. Un club n'ayant pas d'arbitre formé au niveau indiqué au 1er juin de la saison en cours sera automatiquement relégué la saison suivante. »

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton

Maison Régionale des Sports

2, avenue de l'Université 33400 TALENCE

05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr

SIRET - 34302263800047

Après analyse poussée de la situation, Cécile L propose un moratoire sur les règles autour des JA et arbitres pour la saison 2025-2026. C'est-à-dire une souplesse sur notre gestion de la règle.

La situation donnerait :

- Promotion de Saintes en R1
- Possibilité de s'inscrire pour Barbey 1 et 2, Poitiers 1 et Meilhan en ICR
- Promotion d'Yvrac 1 en R2
- Possibilité de s'inscrire pour Aixe sur Vienne et Loudun en R3

Cette proposition n'est pas le résultat des pressions des clubs mais de 3 paramètres :

- Des possibilités d'interprétation de notre règlement différentes ;
- Une prévention jugée trop faible de l'obligation de présence d'un arbitre ;
- Une volonté d'écoute et d'accompagnement des clubs.

Des échanges se font sur le sujet.

Avant le vote, Cécile rappelle que la ligue se doit de faire appliquer des règlements mais de manière cohérente, juste et accompagnée. Un travail est nécessaire sur les procédures internes.

Vote n° 1 – moratoire sur les règles autour des JA et arbitres pour la saison 2025-2026

Pour – 7

Contre – 3

Abstention / nul – 1

Cette décision du Conseil d'Administration a valeur de dérogation temporaire au règlement des ICR pour la saison 2025-2026.

Une communication sera faite à destination des clubs concernés vendredi 12 septembre avec réouverture des formulaires d'inscription jusqu'au 15 septembre 12h.

Une communication globale sera faite à destination de tous les clubs d'ICR.

Une communication sur les intentions de modifications des règlements sera faite en septembre, elle contiendra toutes les évolutions envisagées par la ligue pour 2026-2027.

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton

Maison Régionale des Sports

2, avenue de l'Université 33400 TALENCE

05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr

SIRET - 34302263800047

L'application de la décision est déléguée à la commission compétitions en lien avec Cécile L et Yannick

3. Gestion des règlements

Cécile L rappelle que l'organe décisionnaire pour les règlements est le CA, il peut déléguer à une commission ou des personnes mais la délégation doit apparaître dans un PV de CA.

Il est demandé aux élus d'être attentifs sur les décisions et leurs applications.

4. Point sur les ressources humaines

Cécile L donne la parole à Yannick pour ce point.

Période de rotation dans les alternants :

- Départs de Quentin et Antonin
 - Départ de Perrine le 09/09
 - Départ d'Alexia le 18/10
-
- Recrutement de Perrine en CDD de remplacement de Aude, début le 10/09 en tant que Chargée de mission formation et optimisation des fonctionnements.

Perrine aura comme mission principale la coordination des formations mais elle travaillera également avec Yannick sur de l'optimisation interne.

- Recrutement d'Alexia le 19/10
- Recrutement de Léane Lemoine en tant qu'agent de développement public féminin et public jeune
- Recrutement de Cameron Duphil en tant qu'agent de développement public séniior et dirigeants.

3 congés pour naissance sont prévus sur la saison :

- Aude en congé maternité de 32 semaines
- Jennifer pour congé d'accueil de l'enfant durant 32 jours
- Yannick pour congé paternité durant 28 jours.

Les naissances devraient se produire fin 2025 – début 2026.

Concernant l'arrêt d'Aude, Perrine a été recrutée pour la remplacer.

Pour Jennifer, l'équipe portera l'organisation des compétitions.

Pour Yannick, le congé sera fractionné et la gestion sera adaptée en fonction de la réalité.

Il faut noter que l'arrêt d'Aude va impacter les ressources de la ligue puisque la convention avec la FFBaD sur le DE va être réduite de 18 000€.

5. Respect du RGC pour les organisateurs de compétition

Depuis plusieurs saisons nous avons des échos de certains tournois qui ne respectent pas le RGC sur différents points, le plus marquant étant les horaires de fin de compétition.

Un projet de règle est le suivant :

- Non-respect des horaires prévus dans le RGC : avertissement de la part de la ligue au club fautif et au JA de la compétition
- Récidive dans le non-respect des horaires prévus dans le RGC sur une période glissante de 2 saisons : interdiction d'organiser des compétitions sur la fin de la saison en cours + saison qui suit et sanction du JA (à voir laquelle avec la CLOT).

Intégration pour 2026-2027 en prévision.

Des échanges se font sur la possibilité de sanctionner des clubs et des OT, les règles fédérales indiquent que c'est possible mais qu'il faut le formaliser.

Le CA confirme la volonté d'intégrer la règle pour 2026-2027.

6. Séminaire ligue et calendrier politique

Le séminaire de la ligue est prévu les 11-12 octobre.

Pour des raisons financières, il se fera au siège de la ligue.

Les objectifs du séminaire seront de préparer le projet 2026-2029 et de faire de la cohésion

=> Projet :

3 priorités

- Féminisation
- Préfilière
- Structuration de la pratique dans son ensemble

2 fondamentaux

=> Nouveau modèle de gouvernance avec une organisation plus claire et fonctionnelle

=> Communication centrale et transversale

Un travail sera envoyé aux administrateurs et aux salariés aux alentours du 17 septembre avec demande de retour pour le 01/10 afin de traiter les retours pour le séminaire.

Durant le séminaire, le projet sera d'acter les priorités politiques ainsi que les objectifs généraux d'ici 2029 ou 2033.

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton

Maison Régionale des Sports

2, avenue de l'Université 33400 TALENCE

05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr

SIRET - 34302263800047

Concernant le calendrier, le CA valide la date du prochain CA : **le 09 décembre à 19h.**

7. Matériel ligue

La ligue met à disposition son matériel aux clubs, que ce soient les minibus ou les tapis reçus des JOP.

Le sujet porte sur le prêt des tapis, actuellement, le club de St Hélène stocke les tapis et peut les utiliser en contrepartie. Un autre club vient de faire la demande d'utilisation.

Le club de St Hélène a alerté Yannick sur une usure grandissante des tapis avec le prêt.

A la suite d'échanges, un vote est proposé :

Vote 4 – ajout à l'ordre du jour - Poursuite du prêt des tapis

Pour – 4

Contre – 7

Abstention / nul – 0

Le conseil d'administration demande à Yannick de lancer les recherches pour l'achat d'un local de stockage pour notre matériel.

8. Actualités de début de saison

Point sur les licences et comptes poona :

Cécile P : ok - poona ok

Cécile L : ok - poona ok

Cécile D : ok - poona ok

Nathalie : ok - poona ok

Evelyne : ok - poona ok

Alain : ok - poona ok

Gilles : ok - poona ok

Hichem : **non**

Victorien : ok - poona ok

Christian : ok - poona ok

Benjamin : **non** - poona ok

Emmanuel : **non** - poona ok

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton

Maison Régionale des Sports

2, avenue de l'Université 33400 TALENCE

05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr

SIRET - 34302263800047

Edouard : ok - poona ok

Julien : ok - poona ok

Yannick rappelle que les administrateurs doivent être licenciés pour le 01/10 au plus tard.

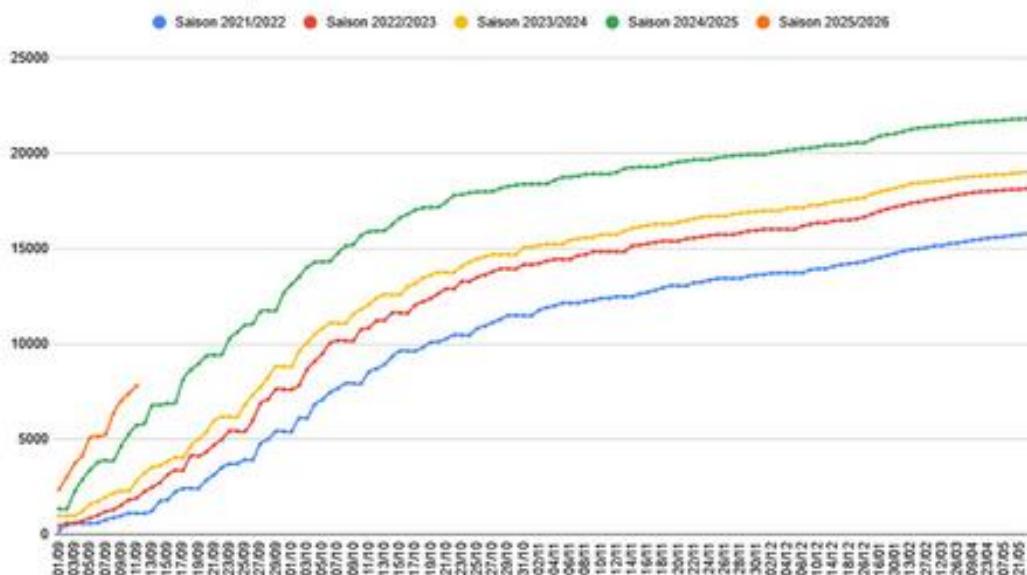
Statistiques :

Affiliations : 219 clubs pour le moment (222 saison dernière) - 6 nouveaux

9 clubs ne sont pas encore réaffiliés mais 2 ne reviendront pas (Ger-64 et Ribérac-24)

14 clubs ont dépassé les 66% de remplissage par rapport à 24-25, dont 9 sur Bordeaux ou proximité.

Evolution des licenciés par saison:



| 2025-2026 | | | 2024-2025 | | |
|----------------|--------------|-------|----------------|--------------|-------|
| | Montant | % | | Montant | % |
| Virement | 252 088,90 € | 0,595 | Virement | 191 378,10 € | 0,632 |
| carte bancaire | 146 122,76 € | 0,345 | carte bancaire | 95 111,91 € | 0,314 |
| chèque | 25 285,61 € | 0,060 | chèque | 16 102,44 € | 0,053 |

| | Progression chiffrées | Progression % |
|----------------|-----------------------|---------------|
| Virement | 60 710,80 € | 131,7 |
| carte bancaire | 51 010,85 € | 153,6 |
| chèque | 9 183,17 € | 157,0 |

| | 09/09/2025 | 09/09/2024 |
|--------------|------------|------------|
| Nb licenciés | 7007 | 4626 |
| Variation nb | | 2381 |
| Variation % | | 51,47 |

Le début de saison est plus fort que la saison dernière, cependant, les chiffres montrent que nous nous rapprochons de la courbe 2024-2025.

Ligue Nouvelle Aquitaine de Badminton

Maison Régionale des Sports
2, avenue de l'Université 33400 TALENCE
05.56.51.55.43 - contact@lnaqbad.fr
SIRET - 34302263800047

Aide exceptionnelle Objat :

La Ligue a reçu une demande d'aide exceptionnelle du club d'Objat pour aider un jeune inscrit dans la junior academy.

La demande est de 500€ pour un budget de 800€.

*Vote 5 – ajout à l'ordre du jour – participation au projet Objat sur la junior academy
à hauteur de 200€*

Pour – 7

Contre – 2

Abstention / nul – 1

Approbation votes électronique août 2025

Vote 2 – approbation votes électroniques août 2025

Pour – 9

Contre – 0

Abstention / nul – 1

Le PV est en annexe 1

Intégration de Stéphane Lieutaud comme personne ressource

Vote 3 – Intégration de Stéphane Lieutaud comme personne ressource attachée aux ICR

Pour – 8

Contre – 0

Abstention / nul – 2

Autres sujets

Commissions disciplinaire et litiges et réclamations

Ouverture des appels à candidatures courant octobre pour validation au CA de décembre

Fonctionnement des commissions

Cécile rappelle aux commissions qu'il est important de retravailler l'organisation interne en intégrant les « nouveaux » élus.

Projet de compétition de grande envergure – EMTC 2027

Présentation de l'idée de se positionner avec la FFBaD sur le championnat d'Europe mixte en 2027, le cahier des charges est complexe donc un pré-travail est fait, le CA sera informé des éléments.

Le lieu ciblé est l'arena de Bordeaux.

Fin de séance : 20h45

Cécile Laforest, Présidente

Julien Delmas, secrétaire général

Annexe 1

Compte rendu Votes électroniques – 21 août

Ces votes ont été faits de manière dématérialisée avec l'utilisation d'un formulaire « google form »

Les votes ont été ouverts le vendredi 21 août à 12h31 et fermés le lundi 25 août à 10h, ils étaient accompagnés d'une note explicative des sujets.

La communication a été faite par mail à destination de tous les administrateurs de la ligue.

Votants : Cécile Laforest, Evelyne Maton, Cécile Daurel, Cécile Pelle, Victorien Chauchoy, Emmanuel Lecointe, Julien Delmas, Christian Degrave, Benjamin Delhal, Alain Leduc, Gilles Michelan, Edouard Dixon.

Vote 1 : Approbation du compte rendu du CA du 21 juin 2025

Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 12

Le compte rendu du CA du 21 juin 2025 est approuvé et se transforme en procès-verbal.

Vote 2 : Réouverture des inscriptions pour les Interclubs jusqu'au dimanche 31 août 23h59

Contre : 0 / Abstention : 1 / Pour : 11

La réouverture des inscriptions pour les ICR est validée jusqu'au 31 août 23h59

Vote 3 - Mise en place d'une dérogation pour l'obligation de présence d'un JA dans le club pour organiser une compétition - dérogation pour la saison 2025-2026

Contre : 5 / Abstention : 2 / Pour : 5

La voix de la Présidence étant prédominante, ce vote est favorable. Pour des raisons d'échanges, une discussion sera entamée durant le prochain CA.

Cécile Laforest, Présidente



Julien Delmas, secrétaire général

